

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de PONTs SUR SEULLES

Mairie de  
PONTs-SUR-SEULLES  
3 bis, rue Saint-Sylvestre  
Lantheuil  
14480 PONTs-SUR-SEULLES  
Tél. : 02.31.80.16.20  
Fax : 02.31.73.01.17



[mairie@ponts-sur-seulles.com](mailto:mairie@ponts-sur-seulles.com)

L'an **deux mil vingt, le deux juillet**, à **20h30**, le Conseil Municipal de PONTs-SUR-SEULLES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU.

Étaient Présents : M. Gérard LEU, Mme Agnès THOMASSET, M. Jacques DULLIAND, Mme Patricia BUON, M. Frédéric BEAU, Mme Maryse GOUCHAULT, Mme Aurélie MONTAGNE, M. Benjamin LEPARQUIER, M. Patrice JAHOUËL, Mme Céline RESSEGUET, M. Guy DELAMOTTE, Mme Priscilla HERIN, M. Laurent YVELIN, Mme Fabienne LEMELTIER, M. Edouard FIQUET, Mme Michèle ZUNDT, M. Jean-François LHERITIER.

Étaient Représentés : M. Lionel REY en faveur de Mme Maryse GOUCHAULT, Mme Catherine CALLÉ en faveur de M. Jacques DULLIAND.

Étaient Excusés : M. Lionel REY, Mme Catherine CALLÉ.

Secrétaire : M. Jacques DULLIAND.

---

**INFORMATION : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2020**

<b><i>POUR : 19</i></b>	<b><i>CONTRE :</i></b>
<b><i>ABSTENTIONS :</i></b>	<b><i>REFUS DE VOTE :</i></b>

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.***

---

**INFORMATION : Désignation d'un secrétaire de séance**

**Secrétaire de séance : Jacques DULLIAND**

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-049 : PSS : vote du BP 2020**

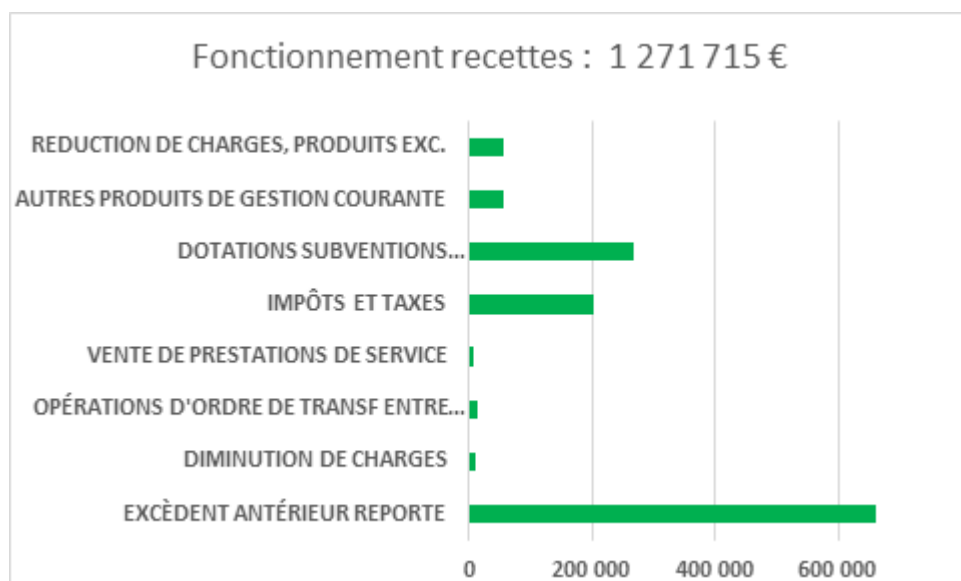
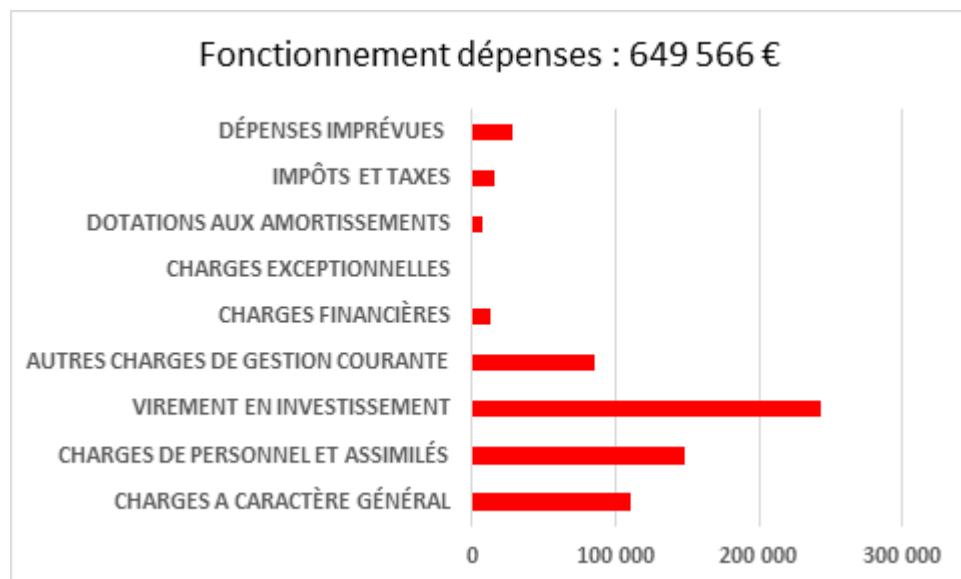
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2020 du Budget Principal de la Commune de Ponts-sur-Seulles.

Ce projet de budget est proposé comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 649 565.73 €

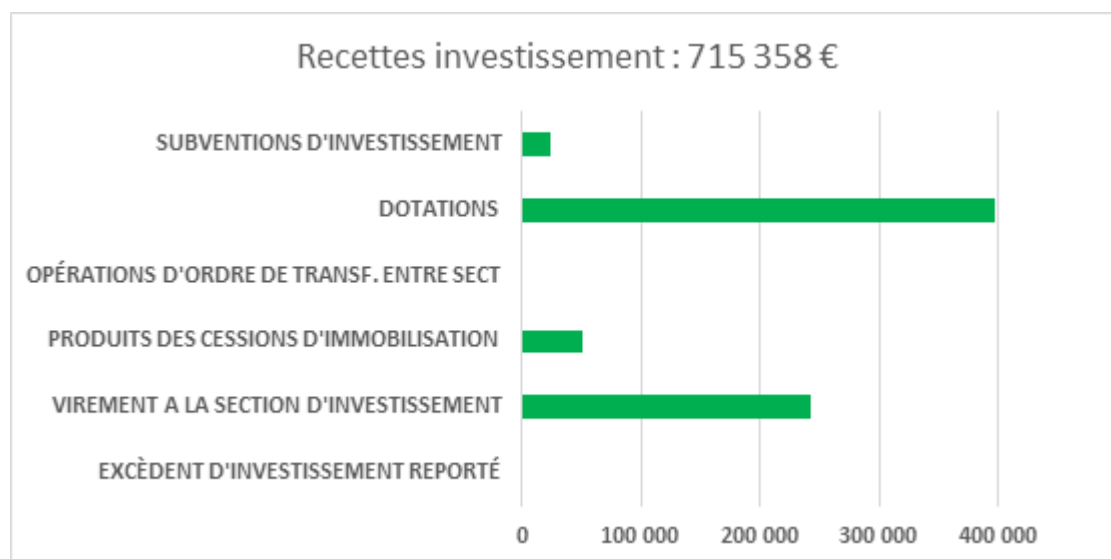
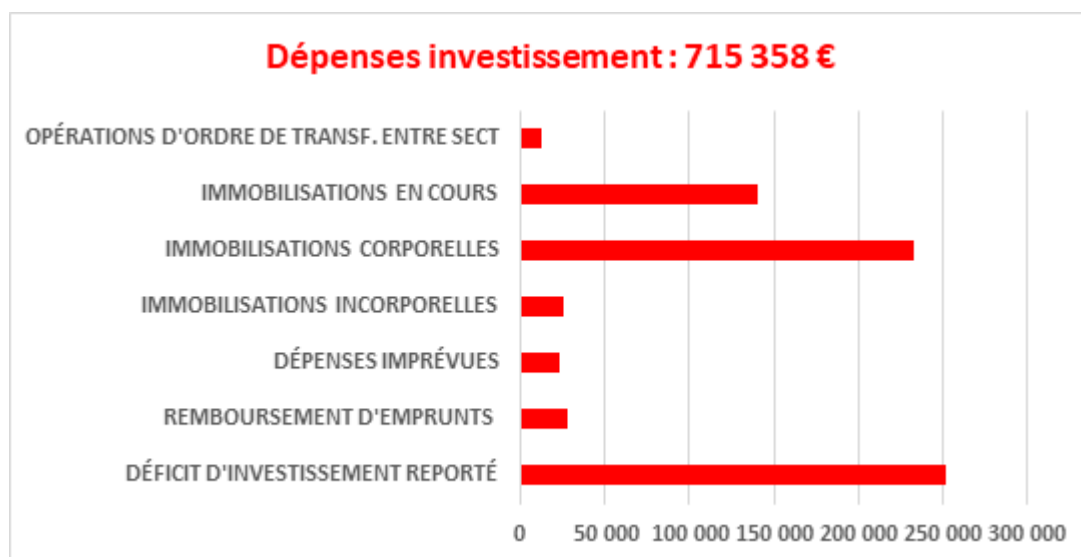
Recettes : 1 271 715.27 €



**Section d'investissement :**

Dépenses : 713 358.28 €

Recettes : 713 358.28 €



Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide

À l'unanimité :

- ***D'approuver le projet de Budget Primitif du Budget Principal de la commune de Ponts-sur-Seulles pour l'exercice 2020***

Suite à une erreur matérielle, les montants totaux ont été réajustés suivant les instructions du percepteur (dépenses imprévues).

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.***

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-050 : Vote des taux d'imposition 2020**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux et de les établir de la manière suivante pour l'année civile 2020 :

Taxe sur le foncier bâti : 10,67 %  
Taxe sur le foncier non bâti : 16,13 %

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, décide**

**À l'unanimité :**

- ***D'approuver les taux d'imposition proposés par Monsieur le Maire.***  
***Taxe sur le foncier bâti : 10,67 %***  
***Taxe sur le foncier non bâti : 16,13 %***

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.***

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-051 : Rectification de la délibération 2020-047 RIFSEEP : Personnel technique**

***Lors de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2020, le Maire avait proposé à l'assemblée délibérante de régulariser le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution au vu du changement de personnel dans le service technique de la commune de Ponts-sur-Seulles.***

***Étant donné l'engagement professionnel e0t la manière de servir de l'agent, il convient de réévaluer l'IFSE du poste d'Agent de maîtrise et de rectifier la délibération 2020-047 concernant le RIFSEEP du service technique.***

Il est proposé que le montant de référence pour les cadres d'emplois visé plus haut soit fixé à :

Cadres d'emplois	Groupe	Enveloppe allouée	
		Montant annuel maximum de l'IFSE (indemnité de fonction de sujétions et d'expertise)	CIA
Adjoint technique	Groupe 1 et 2	6 312 €	Néant

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, décide**

**À l'unanimité :**

- **De régulariser l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;**
- **D'autoriser M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise dans le respect des principes définis ci-dessus ;**
- **De décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;**
- **Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.**

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.***

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-052 : Complétude de la délibération 2020-043 : Commission communale des impôts directs**

***Lors de la réunion du conseil municipal du 04 juin 2020 l'assemblée délibérante a proposé à l'Administration Fiscale la liste des Commissaires. Il restait à définir une liste de contribuables suppléants.***

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide

À l'unanimité :

**Contribuables Suppléants :**

- 1 : DEFENOILLERE Christian**
- 2 : EVAIN Claude**
- 3 : SEVESTRE Jean-Pierre**
- 4 : BENOIT Henri**
- 5 : Jacques DESSOULE**
- 6 : Jacqueline TAILPIED**

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.***

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-053 : Subvention aux associations 2020

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Patricia BUON, Troisième-Adjointe, afin qu'elle propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations, pour l'année 2020, les subventions comme proposées dans le tableau ci-dessous :

ALCL Lantheuil	150.00	au titres des adhérents
	416.50	
APE de Lantheuil	150.00	à titre exceptionnel
Association recycl'age - Jardin Nature des Marettes	150.00	
Association dléese pêche AOOMA 2 vallées	150.00	
AS3V	612.00	
Comité des fêtes de Ponts sur Seulles	150.00	
Société de chasse de Lantheuil	150.00	
Amicale des sapeurs pompiers de Creully	150.00	
ADMR	100.00	
Tennis club de Creully	170.00	
Ecole chiens guides Caen	50.00	
	<b>2 548.50</b>	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide

À l'unanimité :

- ***D'attribuer aux associations les subventions proposées au titre de l'exercice 2020 comme indiquées dans le tableau ci-dessus.***

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.***

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-054 : Subvention communale aux séjours scolaires du collège de Creully pour les collégiens domiciliés sur la commune**

Mme Patricia BUON, Troisième-Adjointe, propose de voter une enveloppe globale de 402.43 € pour l'attribution de la subvention communale aux séjours scolaires du collège de Creully pour les collégiens domiciliés sur la commune au titre de l'année 2020.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, décide**

**À l'unanimité :**

- ***De voter une enveloppe globale de 402.43 € pour l'attribution des subventions aux associations au titre de l'exercice 2020.***

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.***

19 VOTANTS  
19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**INFORMATION : Questions diverses**

9.1°) SIAC

M. Gérard LEU, Maire de PONTS-SUR-SEULLES présente Agnès THOMASSET nouvelle présidente du SIAC, syndicat gérant la station d'épuration située à CREULLY-SUR-SEULLES.

9.2°) Commission communication

M. Frédéric BEAU fait un point sur le nouveau site de la commune et la répartition des tâches quant à sa gestion et à son alimentation.

La commission communication produira deux bulletins par an, un en début d'année et un en été. Le premier bulletin communal édité cet été sera allégé et présentera la mise en place du nouveau conseil municipal.

9.3°) Suite à la question de Mme Agnès THOMASSET, Mr Gérard LEU demande aux élus de faire remonter leurs souhaits quant aux formations désirées.

***Fin de séance à 22h40.***

---